

La facture électronique :
quels impacts sur nos
missions d'audit ?



CONGRÈS
IFEC
Lyon
2023

Facture électronique : quels impacts sur nos missions d'audit ?

Intervenants

Introduction

- **La FE : pourquoi en parler ?**
- **La FE : quand en parler ?**
- **La FE : quelles diligences ?**

- Conclusion





Nathalie MALICET

**Expert-comptable
Commissaire aux Comptes**

ANEXIS, Bordeaux

Membre du Bureau **CNCC**
Présidente de la Commission Prospective & innovations

Vice Présidente IFEC





Juan QUEVAUVILLERS

**Expert-comptable
Commissaire aux Comptes**

FILODACIA AUDIT ET CONSEILS, Lille

Membre du Bureau CJEC Nord-Pas de Calais





Alexandre GRILLOT

**Expert-comptable
Commissaire aux Comptes**

Cabinet PHS, Montpellier

Vice-Président CJEC Languedoc – Roussillon



Contextualisation

- Le compte à rebours a commencé pour les entreprises
- Les impacts sur la mission d'audit doivent être anticipés



PARTIE I : les impacts de la facture
électronique sur la démarche d'audit du
CAC



CONGRÈS
IFEC
Lyon
2023



La facture électronique : quels impacts sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- Nouvelle obligation pour les entités contrôlées :
 - => pas de notion de seuil
 - => quelle que soit la mission du CAC : légale / volontaire / ALPE
- Entités réalisant des opérations à l'international ou en B to C => obligation de e-reporting
- Le CAC n'a pas un rôle de conseil : pas de mise en place de la facture électronique



La facture électronique : quel impact sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- **NEP 315** : le CAC acquiert une connaissance suffisante de l'entité
 - => La facture électronique va modifier l'organisation des entreprises (administratif, commercial, financier) et les tâches des collaborateurs
 - => les procédures existantes vont devoir intégrer les OD / PDP : Simple « ajout » d'une nouvelle interface ou évolution des outils (gestion commerciale, logiciel de comptabilité, etc ..) ?

Aborder le sujet dès maintenant avec les clients pour évaluer leur maturité



La facture électronique : quel impact sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- **NEP 500** : Caractère probant des éléments collectés

=> Audit du chiffre d'affaires de l'entité :

- * Exhaustivité des opérations
- * Réalité économique des flux B2B
- * Mesure des opérations et événements de l'exercice

=> Evolution des contrôles pour le CAC



La facture électronique : quel impact sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- **NEP 500** : Caractère probant des éléments collectés

=> Audit de la TVA

- * Déclarations pré remplies
- * Evolution des procédures internes
- * Modification des contrôles du CAC avec la facture électronique



La facture électronique : quel impact sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- Quid de la PAF avec la mise en place de la facture électronique ?
 - => Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013 (PAF documenté et permanente)
 - => Apporter la preuve de l'authenticité, l'intégrité et la lisibilité des factures émises et reçues
 - => L'obligation va-t-elle perdurer avec la facture électronique ?



La facture électronique : quel impact sur nos missions d'audit

Impacts sur la démarche d'audit du Commissaire aux comptes :

- Incidence de la mise en place de la facture électronique sur l'opinion du CAC ?
 - => Exercice clos au plus tard le 31 décembre 2023 : recommandations du CAC sur les procédures et l'organisation de l'entité
 - => Exercice clos en 2024 (et suivants) : impact sur les risques d'anomalies significatives au niveau des comptes pris dans leur ensemble

En bref ...

- Un sujet à aborder dès l'intérim 2023
- Suivre la mise en place dans les entités pour tester les nouvelles procédures de CI
- Intégrer la FE dans les diligences d'audit



À RETENIR!

PARTIE II : exemples de contrôles à réaliser



CONGRÈS
IFEC
Lyon
2023



La facture électronique : quels contrôles ?

Lors de l'intérim :

- entretien avec la direction et les différents services

- ⇒ Quelle connaissance des obligations ?
- ⇒ Quel calendrier prévisionnel
- ⇒ Quelles interconnexions avec les outils utilisés (compatibilité ? Évolution..) ?
- ⇒ Quels coûts à venir ?
- ⇒ Redéfinition des tâches de suivi et de contrôle ?
- ⇒ Périodicité des transmissions ?

⇒ **Objectif : évaluer la maturité de l'entreprise**



La facture électronique : quels contrôles ?

Lors de l'intérim :

- tests à réaliser lors de la mise en place

- ⇒ Les procédures de CI sont-elles mises à jour ?
 - ⇒ Les contrôles prévus sont-ils opérationnels ? Efficaces ? Documentés ?
 - ⇒ Les clients sont-ils référencés sur la PPF ?
 - ⇒ Si opérations non assujetties, quelles procédures ? Quels outils ? Cohabitation de plusieurs systèmes ?
 - ⇒ Tester les différents cas (B to B, B to C, opérations hors champs, etc ..)
 - ⇒ Conformité des factures émises (mentions obligatoires)
- ⇒ **Objectif : évaluer la pertinence et la réalité des procédures de contrôle interne**



La facture électronique : quels contrôles ?

Lors du contrôle des comptes :

- vigilance sur l'impact de la mise en place de la FE

- ⇒ Factures fournisseurs (réception) : pluralité des émetteurs, mixité (FE, factures numériques, factures papier)
- ⇒ Risque de doublon ou d'omission

- ⇒ Factures clients (émission) : maîtrise des processus ?
- ⇒ Exhaustivité du CA ? Cadrage flux issus de la gestion commerciale avec les opérations comptabilisées et les opérations déposées sur la plateforme,
- ⇒ Surveillance des délais d'encaissement ?
- ⇒ Impact sur la trésorerie (TVA)

PARTIE III : quelles missions pour le
CAC ?



CONGRÈS
IFEC
Lyon
2023



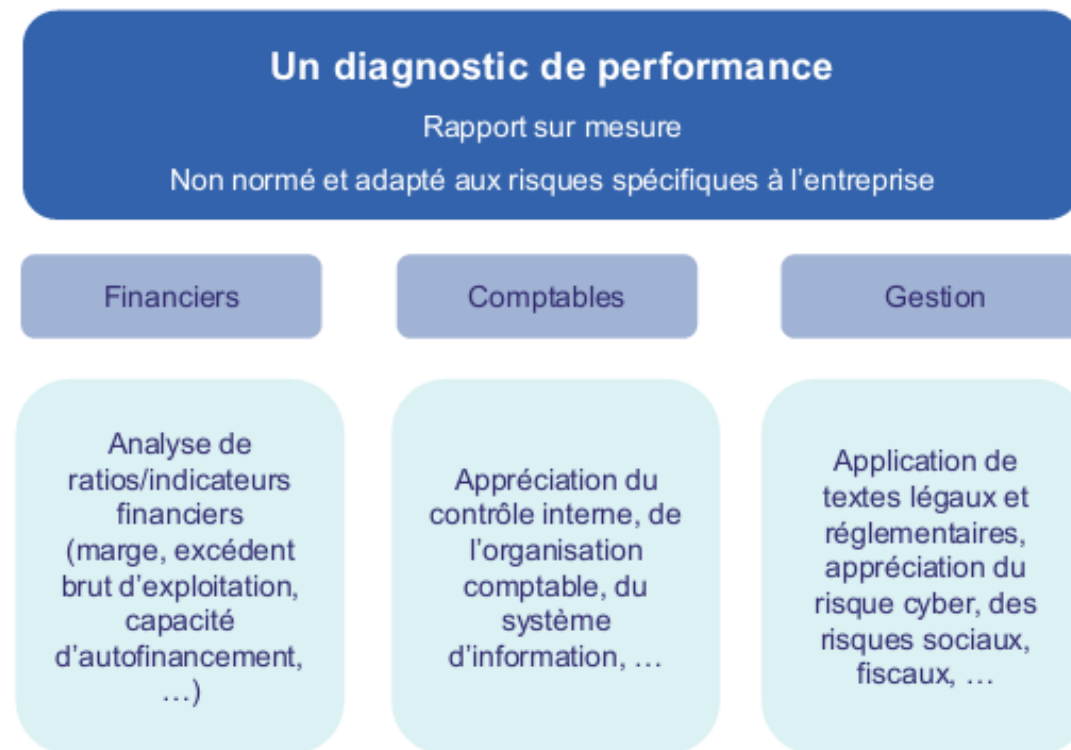
La facture électronique : quelles missions pour le CAC

Je suis le CAC de l'entité :

Mission ALPE => certification des comptes

Mission ALPE => « rapport sur les risques » => Le CAC identifie dans le cadre de sa démarche de certification des comptes, les risques financiers, comptables et de gestion de l'entité auditée.

Risques identifiés lors des travaux de prise de connaissance, lors des contrôles





La facture électronique : quelles missions pour le CAC

Je ne suis pas le CAC de l'entité :

- Périmètre des nouvelles prestations
- Respect du code de déontologie



Missions potentielles

- Diagnostic de l'existant et des évolutions nécessaires
- Diagnostic sur la conformité des nouveaux process et des nouveaux outils
- Diagnostic sur la correcte prise en compte des obligations fiscales (activités hybrides, territorialité)
- Formation
- Intégration dans le SI



Conclusion